

Un outil pour préparer votre démarche de prévention des RPS



La démarche de prévention des RPS

Pour mener une démarche de prévention des RPS, l'INRS préconise une démarche en 5 étapes (cf brochure ED 6349, téléchargeable sur le site inrs.fr).

L'étape 1 de préparation est fondamentale pour la réussite de la démarche. Dans cette étape, les différents acteurs (a minima direction et IRP) définissent collectivement pourquoi et comment mener ce travail de prévention, et ce, même si l'entreprise fait le choix de recourir à un consultant externe.



À l'issue de cette étape de préparation, un document récapitulatif des conditions de réalisation de la démarche est validé par l'ensemble des acteurs impliqués.

L'outil Prépa'RPS

Prépa'RPS propose à ses utilisateurs de réfléchir collectivement sur les points clés d'une démarche de prévention des RPS.

L'utilisation de cet outil s'inscrit dans un processus de travail collectif (environ 2 réunions d'échanges de 2h sont à prévoir) de la structure en charge de la prévention des RPS dans l'entreprise. Ce groupe est constitué a minima de représentants de la direction et du personnel. Il est important de considérer ce moment d'échange comme une contribution à la santé et sécurité au travail et par conséquent de veiller à lui consacrer le temps et les moyens nécessaires (disponibilité des participants, conditions matérielles pour l'organisation d'échanges, écoute des différents points de vue, etc).

Cet outil en ligne vous aide lors de la rédaction du document de préparation. Cet outil propose un canevas de points à discuter et à négocier entre la Direction et les IRP (Instances Représentatives du Personnel), ainsi qu'une aide à la formalisation d'un document de cadrage de la démarche.

Vous pouvez dérouler les différents items de l'outil et, après discussion et accord entre les participants, cocher des phrases si elles vous conviennent ou mettre vos propres formulations dans des champs libres. Ces éléments seront transférés dans un document qui sera produit à la fin des différentes réunions d'échange.

Les points abordés dans Prépa RPS

Préambule

Dans cette phase de préambule, vous définissez la ou les problématique(s) RPS à traiter, ou qui vous conduisent à engager une démarche de prévention, ainsi que les actions déjà en place dans l'entreprise sur ce risque. Vous vous mettez d'accord pour mener un travail de prévention sur cette ou ces problématique(s).

1- Les principes et les garanties pour le travail de prévention des RPS

Objectif : poser les conditions de réussite de la démarche

Dans cette partie, sont discutés :

- les modalités pour mener un travail sous l'angle de la prévention (approche centrée sur le travail)
- la place des IRP dans la démarche
- l'engagement de l'employeur dans la démarche
- les moyens qu'il accorde pour mener ce travail

2- La structure en charge de la démarche de prévention des RPS

Objectif : définir qui réalisera le travail de prévention et le fonctionnement de ce groupe

Dans cette rubrique, sont définis :

- la composition du groupe en charge de la prévention des RPS
- ses moyens
- ses besoins en formation et l'éventuel recours à une aide extérieure
- et ses missions

3- Les règles et conditions de mise en œuvre de la démarche de prévention des RPS

Objectif : prévoir les modalités de mise en œuvre du travail de prévention

En fonction de la circonstance retenue (4 circonstances possibles cf Préambule), vous préciserez les différentes phases permettant :

- de recueillir les informations sur le risque
- de réaliser l'analyse
- de construire un plan d'actions
- d'assurer le suivi de la mise en œuvre du plan d'actions
- de réaliser la communication interne

4- Conditions d'application

Dans cette rubrique, vous validez l'accord entre toutes les parties prenantes sur les rubriques précédentes.